



**COMME LE TEMPS LE
FAIT, CONTINUONS
À BOUGER.**

FLOW LIKE TIME, AND KEEP MOVING ON.

INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DU PRODUIT A21 - STUDIO ET AUX SERVICES ASSOCIÉS.

A21 - Studio (ci-après « le Studio ») est un produit numérique développé et exploité par A21 dans le cadre de l'écosystème.

Le Studio constitue un environnement de gestion permettant aux utilisateurs de créer, organiser, structurer et préparer leurs productions ainsi que les informations associées avant leur diffusion au sein des produits A21. Le dépôt ou l'organisation de contenus dans le Studio n'implique pas, en lui-même, leur publication ou leur mise à disposition au sein des produits A21.

Sauf indication contraire, les termes utilisés dans les présentes Conditions du Studio ont la signification qui leur est donnée dans les **Conditions Générales d'Utilisation**.

Les présentes Conditions du Studio s'inscrivent dans le cadre contractuel applicable aux produits et services A21. Elles doivent être lues conjointement avec :

- Les Conditions Générales d'Utilisation applicables aux produits A21.
- Les Conditions applicables aux autres Produits de l'écosystème.
- Les Contrats applicables à certaines Catégories d'Utilisateurs.
- Les Politiques relatives à la Protection des Données.

Les présentes Conditions du Studio précisent les règles applicables à l'utilisation du produit A21 - Studio. En cas de contradiction avec les **Conditions Générales d'Utilisation** (ci-après « CGU »), les présentes Conditions prévalent pour les questions relevant spécifiquement du Studio.

Lorsqu'un contrat spécifique est applicable à une catégorie déterminée d'utilisateurs du Studio, ce contrat prévaut pour les questions relevant de cette catégorie.

A1.0 NATURE DU PRODUIT

Le Studio est principalement destiné aux créateurs souhaitant organiser et administrer leurs productions au sein de l'écosystème A21. Selon les services proposés, différentes catégories de créateurs peuvent accéder au Studio afin de gérer ou structurer leurs contenus.

A1.1 INTÉGRATION DANS L'ÉCOSYSTÈME A21

Le Studio fait partie des produits A21 et fonctionne en interaction avec les autres services proposés au sein de l'écosystème. L'accès au Studio nécessite la création d'un compte utilisateur conformément aux CGU.

A2.0 CHAMP DU PRODUIT

Le Studio constitue un environnement permettant aux créateurs d'organiser, structurer et administrer leurs contenus et productions.

Il permet notamment de préparer et gérer les informations relatives aux productions avant leur publication ou leur diffusion au sein des produits A21.



A2.1 FONCTIONNALITÉS

Le Studio peut notamment permettre :

- le dépôt et la gestion de contenus liés à une production créative ;
- l'organisation des contenus au moyen de collections ou d'ensembles structurés ;
- la gestion et la structuration d'informations relatives aux productions ;
- la configuration d'un profil public accessible au sein des produits A21 ;
- l'accès à des statistiques ou indicateurs liés à l'activité du compte ;
- la gestion des informations relatives aux modalités de diffusion, de mise à disposition ou, le cas échéant, de cession des productions au sein des produits A21.

Les fonctionnalités du Studio peuvent évoluer à mesure du développement des produits et services A21, et peuvent être proposées, modifiées ou retirées selon les services disponibles au sein de l'écosystème A21.

A3.0 ACCÈS AU STUDIO

L'accès au Studio est réservé aux utilisateurs disposant d'un compte A21 conformément aux dispositions relatives à la création et à la gestion des comptes prévues à l'**Article 4 des CGU**.

A3.1 CONFIGURATION DU COMPTE

L'activation du Studio peut nécessiter la complétion d'un processus de configuration permettant aux créateurs de renseigner certaines informations relatives à leur profil, à leurs activités professionnelles et à leur présence au sein de l'écosystème A21.

L'accès à certaines fonctionnalités du Studio peut être conditionné à la complétion de ces informations.

A3.2 CONDITIONS CONTRACTUELLES SPÉCIFIQUES

Selon la catégorie de créateurs concernés et les services proposés, l'accès à certaines fonctionnalités du Studio peut être conditionné à l'acceptation de conditions contractuelles spécifiques encadrant l'utilisation de certains services.

A4.0 SOUMISSION DE CONTENUS

Le Studio permet aux créateurs de déposer, organiser et gérer des contenus relatifs à leurs productions au sein des produits A21. Les règles générales relatives aux contenus sont définies aux **Articles 5 et 6 des CGU**.

A4.1 EXACTITUDE ET LOYAUTÉ DES INFORMATIONS

Les créateurs s'engagent à respecter les règles applicables aux contenus dans les conditions prévues aux **Articles 5 et 6 des CGU**. Ils demeurent seuls responsables des contenus déposés dans le Studio dans les conditions prévues par les CGU.

A4.2 VÉRIFICATION, CONTRÔLE ET DEMANDE DE COMPLÉMENTS

Le dépôt de contenus dans le Studio ne confère aucun droit automatique à leur publication ou à leur diffusion au sein des produits A21.

Afin d'assurer la qualité, la cohérence et le bon fonctionnement des services proposés, A21 se réserve la possibilité de procéder à toute vérification des contenus, informations ou éléments associés aux productions déposées dans le Studio.

À ce titre, A21 peut notamment :

- solliciter des informations ou éléments complémentaires ;
- demander la correction, la mise à jour ou la clarification de certaines données ;
- différer l'accès à certaines fonctionnalités ou la publication des contenus ;
- refuser l'intégration de certains contenus au sein des services concernés.

Les demandes formulées par A21 dans ce cadre visent à assurer la qualité des contenus et la bonne utilisation des produits A21 et ne constituent pas, en elles-mêmes, une décision définitive ni un refus d'accès aux services, ni une décision relative à la publication ou à l'acceptation d'un créateur ou de ses productions.



A4.3 CONFORMITÉ DES CONTENUS ET EXIGENCES DE QUALITÉ

Les contenus déposés dans le Studio doivent répondre à des exigences de qualité, de clarté et de cohérence permettant leur utilisation au sein des produits A21.

À ce titre, A21 peut considérer qu'un contenu n'est pas conforme notamment lorsque :

- les informations fournies sont incomplètes, imprécises ou incohérentes ;
- les éléments visuels ou descriptifs ne permettent pas une présentation satisfaisante de la production ;
- les contenus ne répondent pas aux exigences de présentation ou d'organisation nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans de tels cas, A21 peut demander au créateur de compléter, corriger ou améliorer les contenus concernés. L'absence de conformité ou de complétude peut entraîner l'impossibilité de publier, de diffuser ou d'intégrer les contenus dans les produits A21.

A5.0 NORMES RELATIVES AUX CONTENUS

Les contenus déposés dans le Studio sont soumis aux règles applicables aux contenus publiés au sein des produits A21, notamment celles prévues aux **Articles 5 et 6 des CGU**.

A5.1 PRÉSENTATION DES PRODUCTIONS

Les contenus publiés via le Studio doivent permettre une présentation claire, loyale et non trompeuse des productions concernées.

Les informations associées aux contenus doivent permettre d'identifier la nature, les caractéristiques essentielles et, le cas échéant, l'origine des productions présentées, sans préjudice des règles prévues aux CGU.

A5.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de l'utilisation des produits A21, les acquéreurs ou utilisateurs intéressés par une production peuvent solliciter des informations ou des éléments visuels complémentaires relatifs aux contenus publiés.

Les créateurs peuvent être invités, lorsque cela est pertinent, à fournir des images, documents ou informations supplémentaires permettant de mieux apprécier les caractéristiques des productions présentées.

A6.0 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément aux dispositions relatives à la propriété intellectuelle prévues à l'**Article 10 des CGU**, les créateurs conservent l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux contenus et aux productions qu'ils déposent ou publient via le Studio.

La publication de contenus dans le Studio n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au profit d'A21.

A6.1 LICENCE ACCORDÉE À A21

Conformément aux dispositions relatives à la licence d'utilisation des contenus prévues à l'**Article 10 des CGU**, les créateurs accordent à A21 une licence non exclusive, mondiale et gratuite permettant notamment :

- d'héberger et de stocker les contenus ;
- d'afficher et de diffuser les contenus au sein des produits A21 ;
- d'intégrer les contenus dans les interfaces et fonctionnalités ;
- d'utiliser ces contenus à des fins de communication relatives aux produits et services A21.

A6.2 ADAPTATIONS TECHNIQUES

A21 peut effectuer les adaptations techniques nécessaires au stockage, à l'affichage et à l'intégration des contenus dans ses systèmes ou ses interfaces, sans altérer l'intégrité des œuvres ou des productions concernées.

A7.0 PUBLICATION ET GESTION DES CONTENUS

Les contenus déposés dans le Studio peuvent être rendus visibles au sein des produits A21 selon les paramètres de publication définis par les créateurs et selon les modalités de fonctionnement des services proposés.



A7.1 ABSENCE DE PUBLICATION AUTOMATIQUE

Les contenus déposés dans le Studio ne sont pas automatiquement publiés, diffusés ou rendus accessibles au sein des produits A21. La publication ou la mise à disposition d'un contenu peut dépendre :

- des paramètres définis par le créateur ;
- du respect des règles applicables aux contenus ;
- de la complétude des informations associées ;
- ainsi que, le cas échéant, de conditions spécifiques propres à certains produits ou services de l'écosystème A21.

L'intégration d'un contenu dans un produit donné peut être soumise à des conditions supplémentaires définies dans les documents contractuels correspondants, sans préjudice des dispositions prévues à l'**Article 6 des CGU**.

A7.2 STATUTS DES CONTENUS

Les contenus déposés dans le Studio peuvent se voir attribuer différents statuts en fonction de leur niveau de préparation, de leur traitement ou de leur utilisation au sein des produits A21.

Ces statuts peuvent notamment refléter les différentes étapes de gestion des contenus, telles que leur enregistrement, leur préparation, leur soumission, leur publication, leur suspension ou leur retrait.

La visibilité, l'accessibilité et les possibilités d'utilisation des contenus peuvent varier en fonction de leur statut et des paramètres définis par le créateur ou par A21 dans le cadre du fonctionnement des services.

A21 se réserve la possibilité de définir, adapter ou faire évoluer les modalités de gestion des statuts des contenus afin d'assurer le bon fonctionnement du Studio et des produits associés.

A7.3 ORGANISATION ET VISIBILITÉ

Afin d'assurer le bon fonctionnement des produits A21, A21 se réserve la possibilité de déterminer les modalités de présentation, d'organisation et de mise en visibilité des contenus publiés.

A7.4 MESURES RELATIVES AUX CONTENUS

Sans préjudice des dispositions prévues à l'**Article 6 des CGU**, A21 peut, lorsque cela est nécessaire pour le bon fonctionnement des services, la sécurité des produits ou le respect du cadre contractuel applicable, suspendre, limiter ou retirer l'accès à certains contenus.

A8.0 ACCÈS AUX SERVICES ET ABONNEMENTS

Le Studio met à disposition des créateurs un ensemble de fonctionnalités essentielles accessibles gratuitement afin de permettre la gestion et la présentation de leurs productions au sein des produits A21.

A8.1 OFFRES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Certaines fonctionnalités, capacités opérationnelles ou services complémentaires du Studio peuvent être proposés dans le cadre d'offres spécifiques ou de plans d'abonnement.

Ces offres peuvent notamment déterminer l'accès à certaines fonctionnalités avancées, outils ou programmes proposés au sein des produits A21.

Les conditions applicables à ces offres, notamment les modalités d'accès, les caractéristiques des services et les éventuelles conditions financières, sont précisées dans les conditions commerciales applicables ou dans les documents contractuels correspondants.

Ces fonctionnalités ou services peuvent être proposés de manière évolutive et ne constituent pas un engagement de disponibilité permanente.

A9.0 ÉVOLUTION DU PRODUIT

Le Studio constitue un produit numérique susceptible d'évoluer dans les conditions prévues à l'**Article 8 des CGU**.

Les fonctionnalités, services ou offres proposés peuvent être modifiés, adaptés ou supprimés en fonction du développement de l'écosystème A21.



Dernière mise à jour le 24 Mars 2026.

Pour toute question relative aux présentes Conditions, les utilisateurs peuvent contacter A21 via les moyens de contact indiqués au sein des produits A21 ou à l'adresse suivante : info@a21.one.

Les présentes Conditions s'appliquent dans le cadre contractuel décrit au **Preamble**.

Elles complètent les CGU et définissent les règles spécifiques applicables à l'utilisation du produit A21 - Studio. Elles prévalent sur les CGU pour les questions relevant spécifiquement du Studio, sans préjudice des contrats ou documents spécifiques applicables à certaines catégories d'utilisateurs ou à certains services.

A21 se réserve le droit de modifier ou d'actualiser les présentes Conditions afin de tenir compte notamment de l'évolution des services proposés, de l'infrastructure de la plateforme ou du cadre réglementaire applicable.



